

d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

(2) Font partie du montant présentement attribué les six mandats spéciaux émis le ou depuis le vingt-cinquième jour d'août 1939, sous le régime de l'article vingt-cinq de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, pour un montant total de seize millions quatre cent cinquante-quatre mille cent vingt dollars.

Je donnerai certains détails concernant les dépenses projetées. On ne saurait calculer précisément d'avance ce que coûtera au Canada sa participation à la guerre. Nous devons nous estimer heureux de n'avoir pas d'expérience des frais que comporte la mobilisation de grands nombres d'hommes, et la tâche qu'entraîne la fortification de nos frontières maritimes est presque sans précédent. Il faut donc que les procédés prennent une forme qui permettra d'arriver à des décisions financières quand le besoin s'en présentera, non en réglant maintenant des projets fixes qui devront être suivis à la lettre, sans égard les nécessités et de ce qu'elles comporteront.

La loi des crédits de l'année financière en cours accorde une somme de \$65 millions, en chiffres ronds, pour les services qui ressortissent au domaine de la Défense nationale. On se le rappellera, l'argent était en grande partie destiné à l'achat d'armements et de machines de guerre. De nombreux contrats ont été signés depuis le 1er avril, et les livraisons sont commencées. Mais en général, la plupart des contrats ne sont pas encore exécutés, avec le résultat qu'il reste dans le trésor une somme approximative de \$50 millions, et qu'au cours des prochains mois, les déboursés pour armements seront surtout ceux déjà prévus.

Pour des raisons qui sautent aux yeux, il n'est pas désirable que je donne trop de détails sur la nature des mesures recommandées par les états-majors des trois services de la défense. J'espère donc que le Sénat me permettra de me servir de généralisations en guise d'explications.

Premièrement, quant au service naval: l'existence d'un état de guerre tel que poursuivi sur la haute mer de nos jours exige que nous prenions toutes les précautions raisonnables pour sauvegarder nos ports et nos routes maritimes. Le ministre de la Défense nationale est d'avis qu'on peut y arriver en achetant certains types de navires, en en équipant d'autres des appareils nécessaires, et en construisant diverses sortes d'ouvrages de protection sur chacune de nos côtes. Il faudra aussi augmenter le service pour permettre à la marine de remplir les devoirs que nous en attendons actuellement.

Vient ensuite le service de la milice: la force permanente et les unités non permanentes de la milice ont été mises sur un pied de service actif, et les unités seront bientôt au complet grâce au recrutement. Les frais les plus importants pour la milice, d'ici quelques mois, seront donc pour la solde, les allocations, les uniformes, le logis, la subsistance et l'instruction militaire fournis aux hommes sur un pied de service actif.

Le logis pour les troupes est l'un des problèmes à résoudre, puisque l'hiver n'est pas loin. De plus, dans un pays aussi grand que le Canada, la question du transport n'est ni simple ni peu coûteuse. L'opinion générale, c'est que nous devrions prendre des mesures pour que la milice canadienne en ce moment puisse mobiliser 40,000 hommes de troupe pour fins générales, en même temps que d'autres troupes destinées à la défense côtière et à des fins spéciales. Il faut aussi faire l'achat de grosses quantités de matériel, mais les déboursés immédiats seront plutôt destinés à l'instruction militaire des hommes.

Parlons maintenant de la force de l'air: les besoins de la force de l'air pivotent autour de l'achat d'approvisionnements et d'outillage, surtout d'avions. Il serait oiseux de discuter des besoins. On ne peut pas se procurer un avion tout de suite en donnant simplement une commande, comme pour des automobiles. Il faudrait dépenser une quarantaine de millions pour mettre complètement notre force aérienne sur un pied de paix, soit en outillage, soit en personnel, mais on ne s'attend pas à déboursier de telles sommes d'ici quelques mois.

A part les dépenses pour l'outillage, il faudra des déboursés immédiats pour la formation et le transport de pilotes et d'aviateurs outre-mer. Le recrutement se fait, un nombre considérable de pilotes et d'aviateurs sont déjà formés ou presque, et nous pourrions collaborer sans délai de cette manière efficace avec la Grande-Bretagne. D'amples fonds sont essentiels pour faire face à toute éventualité qui pourrait se présenter pour les besoins de ce service.

La Royale gendarmerie à cheval du Canada est un autre département dont les frais augmenteront sensiblement. La force est augmentée, 500 anciens membres ayant été appelés, et 2,500 constables spéciaux engagés. La solde et les allocations de ces hommes, et les frais de déplacement des membres de la force vers les endroits où ils rempliront leurs devoirs constituent les principaux articles de dépense nouvelle. En tout, si les recommandations qu'exige la prudence sont suivies au complet, il en coûtera quelque trois millions.

Les ministères des Travaux publics et du Transport s'attendent à devoir se charger de nouvelles initiatives. Au premier, il s'agira surtout de loger des services augmentés, parti-